

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2019

En pleine crise sanitaire si éprouvante pour une grande partie du monde, quel défi de devoir écrire un préambule pour rappeler ce qui a marqué l'année précédente et surtout envisager l'avenir ?

2019, c'était avant la catastrophe et mon sentiment est qu'elle a été effacée, engloutie par et dans le COVID-19 !

Deux faits marquants et d'actualité :

1. Des comptes 2019 à l'équilibre, quant à maintenir ce résultat en 2020 et plus encore en 2021 ?

2. Action Logement (participation du « 1% » à l'action des CLLAJ auprès du public jeunes) où « le licou » qui se resserre implacablement. L'UNCLLAJ (Union Nationale des CLLAJ) a été désignée par Action Logement comme l'unique interlocuteur pour « re»négocier la participation historique et parfois conséquente des collecteurs aux actions menées par beaucoup d'associations et de services logement jeunes. Le financement des collecteurs prenait en compte l'accueil inconditionnel des jeunes. Action Logement pour sa part a ajusté son soutien financier seulement à l'accueil des jeunes salariés. La perspective pour 2020-2021 est la mise en place d'une restriction qui ne prend en compte que les jeunes employés des entreprises assujetties à la PEEC qui exclut les entreprises de moins de 10 salariés du secteur privé et agricole et tous ceux du secteur public. Un « recul » non négligeable qui malheureusement ne prend pas en compte les effets à venir de la crise sanitaire sur la jeunesse !

L'avenir du public jeune risque d'être sérieusement impacté par la crise économique et sociale à venir, il y aura donc probablement une augmentation de la demande d'aide et de soutien en nombre et aussi en type de difficultés cumulées d'ordre familiale, sociale et économique... En résumé, un risque fort de décrochages et marginalisations multiples, et toujours, pour les plus jeunes, une absence de ressource minimum pour pouvoir survivre ...

Le CLLAJ Lyon mobilisera toutes ses forces, j'en suis convaincue, pour agir au mieux aux côtés de son public.

Géraldine MEYER

Présidente du **CLLAJ LYON**

La vie associative

Le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes -**CLLAJ Lyon**- est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901.

Le Conseil d'Administration

Françoise Abry, Marie-Charlotte Boullay, Bruno Couturier, Catie Faure, Eliane Gachet Kubicki, Louis Levêque, Géraldine Meyer, Christine Minodier.

L'équipe salariée

Jane Abad², Sara Benayad, Sarah Benlazreg², Linda Boumerziga, Aicha Dahmani, Naima Djoudi, Caroline Geny², Matthieu Hericher¹, Samira Ibrahim, Jérémy Imbert², Sawsen Kechiche¹, Samuel Langlade¹, Angèle Ndjalkonog², Elsa Penot¹.

¹ : départs en 2019

² : arrivés en 2019

Les bénévoles du 11^{ème} Salon du Logement pour les Jeunes

Des jeunes de l'École de la 2^{ème} Chance Rhône Lyon Métropole, du centre EPIDE Lyon Meyzieu et de l'association Le Refuge délégation du Rhône.

Nos participations aux Conseils d'Administration

Entre2Toits, Mission Locale de la Ville de Lyon, Collectif Logement Rhône, Union Nationale et Régionale des CLLAJ, FAPIL Régionale, MLAL, U.E.S Néma Lové.

Nos autres partenaires

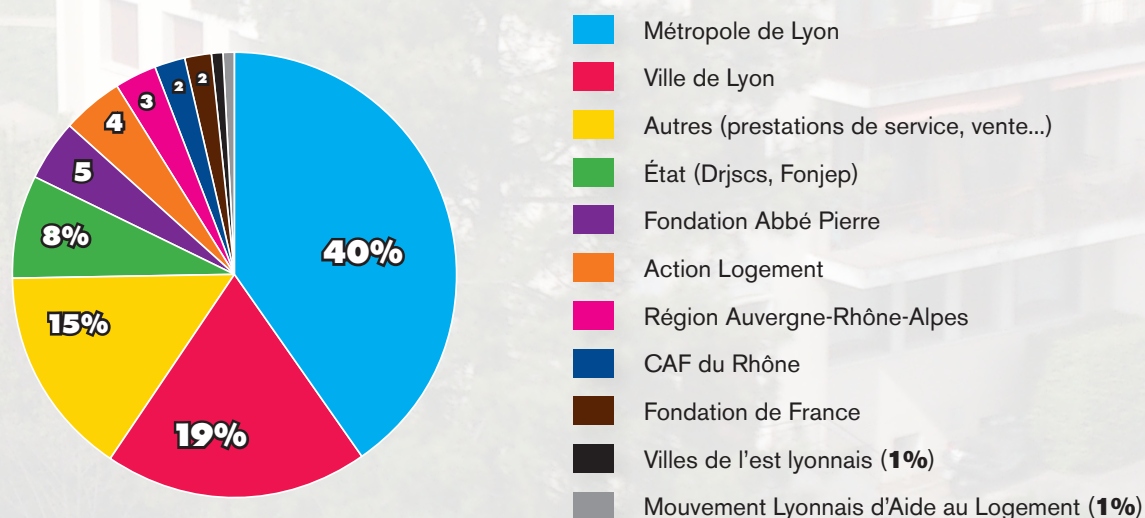
Action Logement, CAF du Rhône, les services de l'État (DIHAL, DRDJSCS, FIPD), Fondation Abbé Pierre, Fondation de France, Métropole de Lyon et ses services sociaux, Ministère de la Justice, Missions Locales, Maison de l'Emploi, ALPIL, Le MAS, Orée AJD, AILOJ, autres acteurs de l'hébergement et du logement, acteurs de terrain associatifs et institutionnels, bailleurs sociaux et réservataires...

Les administrateurs et l'équipe du CLLAJ Lyon remercient les bénévoles participant au Salon du Logement pour les Jeunes, ses partenaires et ses soutiens financiers.

SOMMAIRE

LES RESSOURCES ET SOUTIENS FINANCIERS	2
LES MISSIONS DU CLLAJ LYON	3
L'ACCUEIL, L'INFORMATION ET L'ORIENTATION	4
LES ACTIONS COLLECTIVES	10
L'ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS LE LOGEMENT	13
L'ACCÈS AUX DROITS	20
DES SOLUTIONS SPÉCIFIQUES ET PARTENARIALES	22
LE 11 ^{ÈME} SALON DU LOGEMENT POUR LES JEUNES	29
L'IMPLICATION DANS LES RÉSEAUX PARTENARIAUX	31
LES REMERCIEMENTS	33

LES RESSOURCES ET SOUTIENS FINANCIERS



GRAND LYON
la métropole

VILLE DE LYON

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

FONDATION
Abbé Pierre
Être humain !

ActionLogement 

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes 

ALLOCATIONS
FAMILIALES
Caf
du Rhône

Fondation
de France

MAL
Mouvement Lyonnais
d'Aide au Logement

LES MISSIONS DU CLLAJ LYON

Accéder à un logement autonome est souvent synonyme d'indépendance pour les jeunes adultes. C'est une étape importante dans un parcours de vie mais qui peut être un long chemin semé d'embûches, de désillusions et de prises de conscience du contexte actuel d'accès au logement dans la Métropole de Lyon.

Le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes de Lyon est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901. Elle rencontre un public avec des besoins diversifiés et des situations multiples qui imposent une adaptabilité permanente pour répondre aux demandes. Par ses missions, le CLLAJ Lyon s'investit dans la promotion de l'accès aux droits et concourt à la lutte contre les discriminations.

ACCUEIL, INFORMATION, ORIENTATION, SOUTIEN ET ACCOMPAGNEMENT

Apporter une écoute, diffuser l'information et une expertise logement aux jeunes

- ◆ Accueil physique, téléphonique et numérique : information et orientation ;
- ◆ Permanences de 1^{er} accueil hebdomadaires sectorisées et sans rendez-vous pour un diagnostic individuel ;
- ◆ Informations collectives pour les jeunes et les professionnels dans le cadre d'ateliers thématiques ;
- ◆ Accompagnement et soutien dans les démarches de recherche, d'accès et de maintien dans le logement et l'hébergement ;
- ◆ Orientation vers les structures et/ou les solutions adaptées.

DÉVELOPPEMENT DE PROJETS

Favoriser l'émergence de nouvelles solutions à partir des besoins du public

- ◆ Développement de rencontres entre les acteurs du logement, de l'hébergement et les jeunes bénéficiaires : Salon du Logement pour les Jeunes, Semaine Nationale du Logement des Jeunes ;
- ◆ Conception et expérimentation de projets innovants pour mettre en œuvre de nouvelles solutions d'accès au logement pour des publics spécifiques : sous-coccolocations pour des jeunes en mobilité, sous-coccolocation monoparentale, Mobiclé, Garantie Jeunes +, Dispositif Sortant de Prison, programme PASSAGE.

OBSERVATOIRE ET PARTENARIAT

Prendre en compte les besoins des jeunes, être un relais auprès des institutions et un acteur des réseaux liés à la question de l'insertion par le logement

- Exercice d'une fonction d'observation, d'analyse des besoins et des difficultés rencontrées par les jeunes ;
- Contribution à des groupes de réflexion pour la mise en œuvre des politiques publiques autour de l'habitat des jeunes ;
- Participation aux réflexions et travaux du Comité Technique sur le Logement des Jeunes et au Plan Partenarial de Gestion de la demande de logement social et d'Information des Demandeurs de la Métropole de Lyon ;

L'ACCUEIL, L'INFORMATION ET L'ORIENTATION

L'ACCUEIL AU CLLAJ LYON

PLUS DE **3 000 JEUNES** ACCUEILLIS, INFORMÉS ET / OU ORIENTÉS

physiquement, par téléphone ou par mail



27 634 CONNEXIONS EN 2019

sur le site internet du CLLAJ Lyon :

www.rhonealpes-uncllaj.org/lyon/

Depuis plus de 20 ans, l'emplacement central, les horaires d'ouverture et la disposition des locaux du CLLAJ Lyon, facilitent l'accueil inconditionnel de tous les jeunes.

Cet accueil a pour objectif de répondre au besoin d'écoute des jeunes, de leur apporter une première information, des conseils et du soutien dans leurs démarches de recherche, d'accès et de maintien concernant le logement.

- ◆ Un accueil téléphonique assuré du lundi 13h30 au vendredi 11h30 ;
- ◆ Un contact et des réponses personnalisées via l'adresse mail : cllaj.lyon@cllajlyon.fr ;
- ◆ Une présence en ligne via un site internet, des réseaux sociaux et la plateforme d'accès aux droits « La Boussole des Jeunes » ;
- ◆ Un accueil physique du lundi 13h30 au jeudi 18h ;
- ◆ Un lieu d'échanges et d'informations techniques, pratiques et juridiques concernant le logement et l'insertion sociale ;
- ◆ Une lettre d'actualités et d'informations logement affichée et diffusée mensuellement ;
- ◆ Un accès pour tous à l'outil numérique ;
- ◆ Une aide et un soutien dans les démarches à effectuer.

Pour l'année 2019, les missions du CLLAJ Lyon s'inscrivent dans la continuité de 2018 en respectant pleinement le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'Information des Demandeurs (PPGID). Il a participé aux groupes de travail dédiés et aux réunions thématiques qui ont permis de formaliser le Service d'Accueil et d'Information des Demandeurs (SAID) à partir des pratiques existantes.

Notre association est un lieu labellisé de type 3 puisqu'elle s'adresse à un public qui présente un profil spécifique et/ou des difficultés particulières et qui pourrait demander un accompagnement dans ses démarches. Elle s'inscrit aussi de par son rôle dans une logique de complémentarité et de réseau.

La Métropole de Lyon assure l'animation et la mise en réseau des professionnels du SAID dans le but de promouvoir une culture commune de l'accueil et de l'information des demandeurs.



LES PERMANENCES D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ :

La prise en compte de la demande et l'élaboration du diagnostic

Des permanences d'accueil individualisé hebdomadaires, sans rendez-vous sont proposés selon le lieu de domiciliation des jeunes, du lundi au jeudi entre 13h30 et 17h30.

Ces permanences ont pour objectif de :

- ◆ Permettre aux jeunes d'exprimer leur projet logement et définir avec eux les modalités de sa mise en œuvre ;
- ◆ Expliquer l'aide qui peut être apportée par le CLLAJ Lyon ;
- ◆ Informer sur les circuits d'accès des différents acteurs du logement et de l'hébergement ;
- ◆ Permettre aux jeunes d'acquérir une plus grande visibilité du parc locatif privé, social et du secteur de l'hébergement de la Métropole de Lyon ;
- ◆ Activer, renouveler ou relancer des demandes de logement et/ou d'hébergement.

Le CLLAJ Lyon répond quotidiennement à la diversité de la jeunesse reçue lors des permanences. Le diagnostic établi détermine l'accompagnement proposé, allant d'un soutien dans les démarches à l'accès, jusqu'à la mise en place d'un accompagnement social soutenu.

Cette jeunesse impose un constat, elle souffre de précarités multifactorielles : absence de diplôme et de qualification, sans aide parentale extérieure possible, des emplois à temps partiel et/ou limités dans le temps, difficultés financières voire sans ressource, en rupture de droits, (etc.) ; qui complexifient lourdement son accès à un logement/hébergement et plus largement, à son autonomie globale.

Ceci peut conduire à des **situations de non-recours** pour différentes raisons :

Le non-recours par non-connaissance

Il s'observe dès le premier accueil des jeunes et s'exprime par un « désengagement passif » vis-à-vis de leurs droits sociaux (ouverture des droits), des obligations administratives pour pouvoir y prétendre (dépôt des déclarations de ressources auprès des différentes administrations (Impôts, CAF...), conservation des bulletins de salaires, renouvellement du titre de séjour, etc.) et des institutions publiques (qui s'occupe de quel public ? et selon quels critères ?).

Le non-recours par non-réception

Une fois informés et les démarches engagées, les jeunes doivent alors faire face à la lenteur des procédures administratives (réception tardive des avis d'imposition, des attestations Pôle Emploi, instruction des dossiers CAF/MSA, etc.) ainsi qu'aux limites de l'offre/service disponible (domiciliations ou hébergements d'urgence obstrués, longs délais relatifs aux services de droit commun, etc.).

Dans cette attente, les chargés d'accompagnement doivent maintenir le lien engagé avec les jeunes dans une logique d'aller-vers et assurer la médiation avec les services de proximité pour les plus vulnérables et précaires (accompagnements physiques, appels téléphoniques réguliers, mode d'accueil sur des horaires larges, mise en lien avec les acteurs sociaux et de l'hébergement d'urgence, etc.).

L'ACCUEIL, L'INFORMATION ET L'ORIENTATION

Le non-emploi par le non-recours

Les difficultés face aux délais d'attente dans la régularisation administrative entraînent d'autres. En effet, en l'absence de logement ou d'hébergement stable, les jeunes rencontrent, de fait, des difficultés d'insertion professionnelle. L'énergie consacrée à leur régularisation administrative pèse sur leur quotidien et, les conditions instables d'hébergement chez des tiers, voire à la rue, ne sont pas propices aux exigences du monde professionnel.

Le non-recours au logement/hébergement par l'absence d'offre adaptée

Le terrain montre que les jeunes ayant des ressources inférieures à 500 €, restent dans l'impossibilité d'accéder à une solution logement. Cette réalité exclut donc les plus jeunes (moins de 25 ans) car non éligibles aux minima sociaux, mais aussi ceux bénéficiant d'indemnités dans le cadre de dispositifs d'insertion professionnelle (type Garantie Jeune). Les jeunes occupant des emplois précaires, comme le temps partiel sont également concernés.

Pour ceux dont la situation administrative est enfin régularisée et qui bénéficient de ressources « suffisantes », les longs délais d'attente dans l'attribution d'un logement ou d'un hébergement constituent un obstacle. Dans cette attente, les jeunes sont contraints d'actualiser voire de réinitier des demandes ajustées à leur nouvelle situation (bulletin de salaire, notification Pôle Emploi, CAF/MSA, perte de l'emploi, transformation de la composition familiale, séparation/divorce, etc.).

Par ailleurs, il reste souvent complexe pour les plus vulnérables de se mobiliser dans la durée face à l'urgence de leur situation. Ils se tournent alors vers le « système D », laissant « à la marge » la gestion de la régularisation de leur situation pouvant même mener jusqu'à leur « invisibilité » des circuits de l'aide sociale.

Au regard de ces nombreux **constats de terrain**, l'accompagnement lié au logement seulement, ne peut suffire pour un grand nombre de jeunes reçus au CLLAJ Lyon. Une **approche sociale plus globale** est souvent nécessaire, prenant en compte d'autres problématiques existantes (administratives, professionnelles, familiales, etc.).

Ainsi, **notre rôle est de présenter et d'informer sur les différentes solutions d'habitat selon la situation du jeune**. L'objectif est de répondre au plus près de leurs besoins en exposant la réalité de l'offre logement/ hébergement.

EN 2019 : 174 PERMANENCES

5 jeunes reçus en moyenne par permanence

LES PERMANENCES	NOMBRE DE PERSONNES ACCUEILLIES	%
MARDI - pour les jeunes domiciliés sur les 1^{er}, 2^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} arrondissements de Lyon	198	21%
MERCREDI - pour les jeunes domiciliés sur les 3^{ème}, 6^{ème} et 9^{ème} arrondissements de Lyon	206	22%
JEUDI - pour les jeunes domiciliés sur les 7^{ème} et 8^{ème} arrondissements de Lyon	244	26%
LUNDI - pour les jeunes domiciliés hors de la Ville de Lyon et qui n'ont pas de service logement dans leur commune	196	21%
Sur rendez-vous	89	10%

L'ACCUEIL, L'INFORMATION ET L'ORIENTATION

L'ACCUEIL, L'INFORMATION ET L'ORIENTATION DU PUBLIC DE TROIS COMMUNES DE L'EST LYONNAIS

Entre mars et octobre 2019, nous avons ouvert, en collaboration avec AILLOJ et les communes de **Meyzieu, St Priest et St Fons**, des permanences bimensuelles d'accueil individuel sur rendez-vous. Les jeunes peuvent exposer leur situation et bénéficier d'une information complète. C'est aussi l'occasion d'aborder le contexte du logement en s'appuyant sur les outils du PPGID, notamment le portail www.logementsocial69.fr.

Le taux de présence aux rendez-vous pris par le public est de 75 %. **Les permanences sont donc bien identifiées et répondent à un besoin sur ces territoires.**

COMMUNE DE PERMANENCE	NOMBRE DE PERMANENCES	NOMBRE DE PERSONNES
MEYZIEU	16	58
SAINT PRIEST	5	15
SAINT FONTS	4	7

PERMANENCES INFOS LOGEMENT JEUNES

Ces permanences sont faites pour vous si :

- ✓ vous avez entre 18 et 30 ans
- ✓ vous êtes sans ressources, étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaire des minima sociaux, salariés, en formation, en couple, isolé, avec ou sans enfant
- ✓ vous vous posez des questions sur le logement / le logement social

Où et quand ?

<p style="text-align: center; color: red;">Hôtel de Ville</p> <p style="font-size: 8px; color: red;">Mairie de l'Estampe, en face Informations Jeunes</p> <p style="text-align: center; color: red;">Chaque 1^{er} mardi du mois</p> <p style="font-size: 8px;">de 13h à 17h : sans rendez-vous, accès libre de 17h à 20h : sur rendez-vous (tel. 04 72 43 36 94)</p> <p style="font-size: 8px;">Prochaines dates :</p> <div style="background-color: #e91e63; color: white; text-align: center; padding: 2px;">Mardi 4 juin</div> <table style="width: 100%; font-size: 8px;"> <tr><td>23 juillet</td><td>1^{er} octobre</td></tr> <tr><td>6 août</td><td>5 novembre</td></tr> <tr><td>3 septembre</td><td>3 décembre</td></tr> </table>	23 juillet	1 ^{er} octobre	6 août	5 novembre	3 septembre	3 décembre	<p style="text-align: center; color: red;">Meyzieu Emploi</p> <p style="font-size: 8px; color: red;">3 rue de l'Écluse, Meyzieu, Sans Ressource Jeunes</p> <p style="text-align: center; color: red;">Chaque 3^{ème} mercredi du mois</p> <p style="font-size: 8px;">de 13h30 à 15h30 : sans rendez-vous, accès libre de 15h30 à 17h30 : sur rendez-vous (tel. 04 72 45 36 94)</p> <p style="font-size: 8px;">Prochaines dates :</p> <div style="background-color: #e91e63; color: white; text-align: center; padding: 2px;">Mercredi 19 juin</div> <table style="width: 100%; font-size: 8px;"> <tr><td>17 juillet</td><td>15 octobre</td></tr> <tr><td>21 août</td><td>20 novembre</td></tr> <tr><td>18 septembre</td><td>18 décembre</td></tr> </table>	17 juillet	15 octobre	21 août	20 novembre	18 septembre	18 décembre
23 juillet	1 ^{er} octobre												
6 août	5 novembre												
3 septembre	3 décembre												
17 juillet	15 octobre												
21 août	20 novembre												
18 septembre	18 décembre												

Co-permanences assurées par les associations :

Co-permanences :

Co-permanences :

Co-permanences :

Infos Logements Jeunes

- Vous avez entre 18 et 30 ans
- Vous êtes sans ressources, étudiant, demandeur d'emploi, bénéficiaire des minima sociaux, salarié, en formation, en couple, isolé avec ou sans enfants
- Vous vous posez des questions sur le logement

Permanences sur RDV au 04 78 70 74 44

Où ?

A l'accueil de la MAISON de l'EMPLOI

3 Allée du Merle Rouge
69190 Saint-Fons

Quand ?

- ✓ Chaque 1^{er} mercredi du mois de 13h30 à 17h30
- et
- ✓ Chaque 3^{ème} jeudi du mois de 13h30 à 17 h30

<p style="font-size: 8px;">Jeudi 17 novembre 2019 Jeudi 21 novembre 2019 Jeudi 19 décembre 2019 Jeudi 16 janvier 2020 Jeudi 20 février 2020</p>	<p style="font-size: 8px;">Mercredi 6 novembre 2019 Mercredi 4 décembre 2019 Mercredi 8 janvier 2020 Mercredi 5 février 2020</p>
---	--

Ces permanences sont assurées par :

CLLAJ LYON

AILLOJ

GRANDLYON

Meziesu

Le projet est soutenu par :

CLLAJ LYON

GRANDLYON

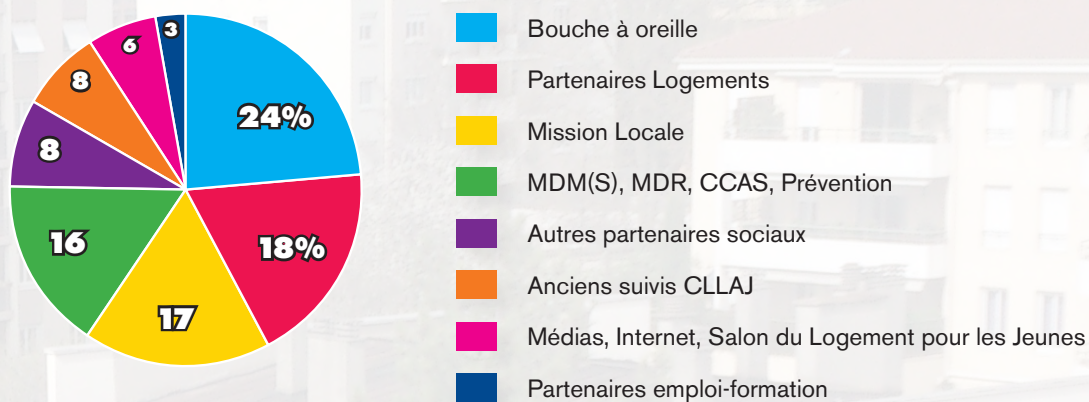
Meziesu

L'ACCUEIL, L'INFORMATION ET L'ORIENTATION

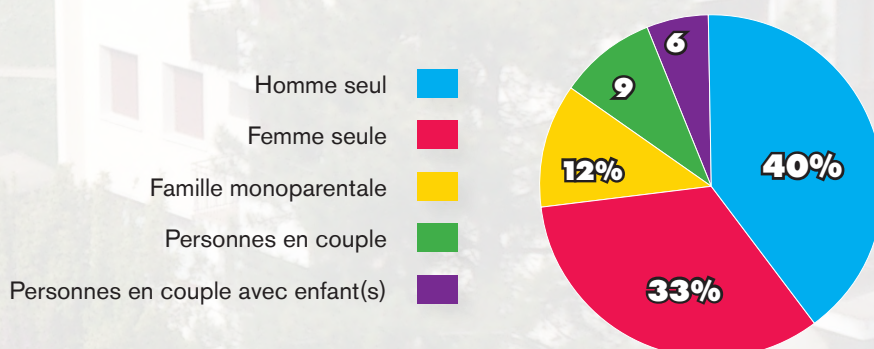
LES JEUNES ACCUEILLIS SUR LES PERMANENCES EN 2019

sur la base des 933 nouveaux jeunes

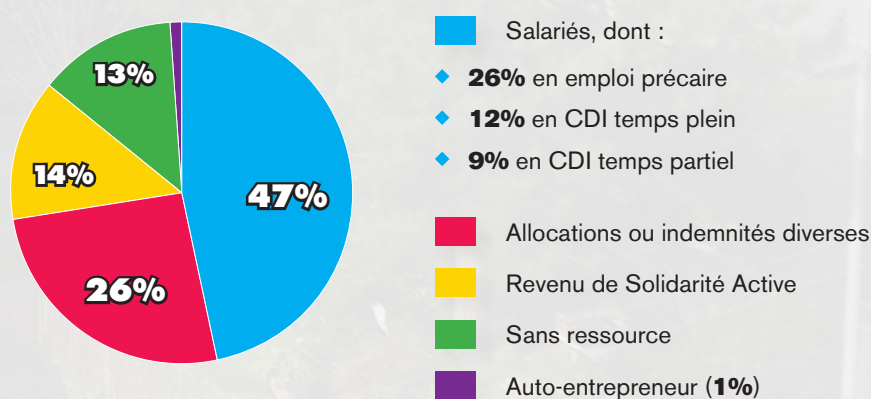
L'orientation des jeunes au CLLAJ Lyon



Situation familiale



Ressources et situation professionnelle

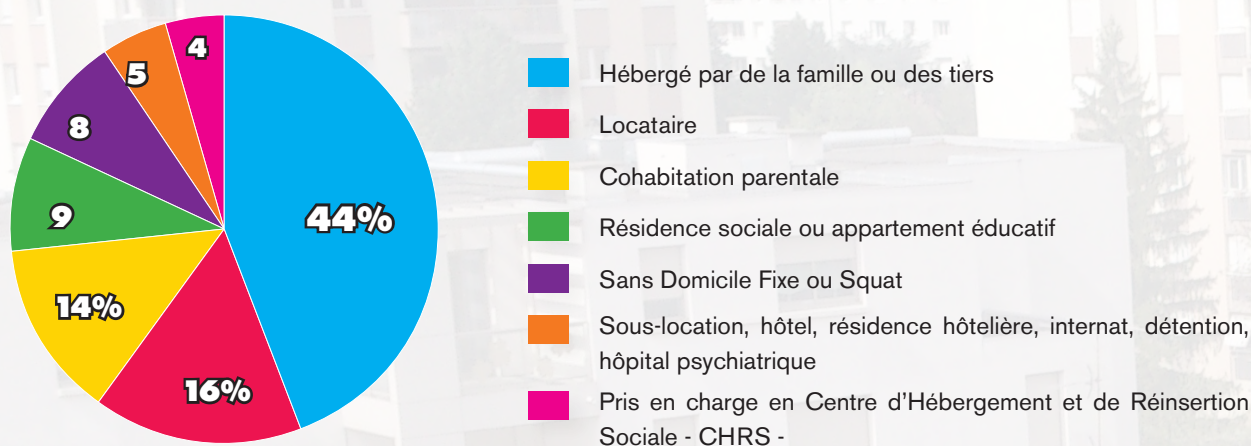


L'ACCUEIL, L'INFORMATION ET L'ORIENTATION

LES JEUNES ACCUEILLIS SUR LES PERMANENCES EN 2019

sur la base des 933 nouveaux jeunes

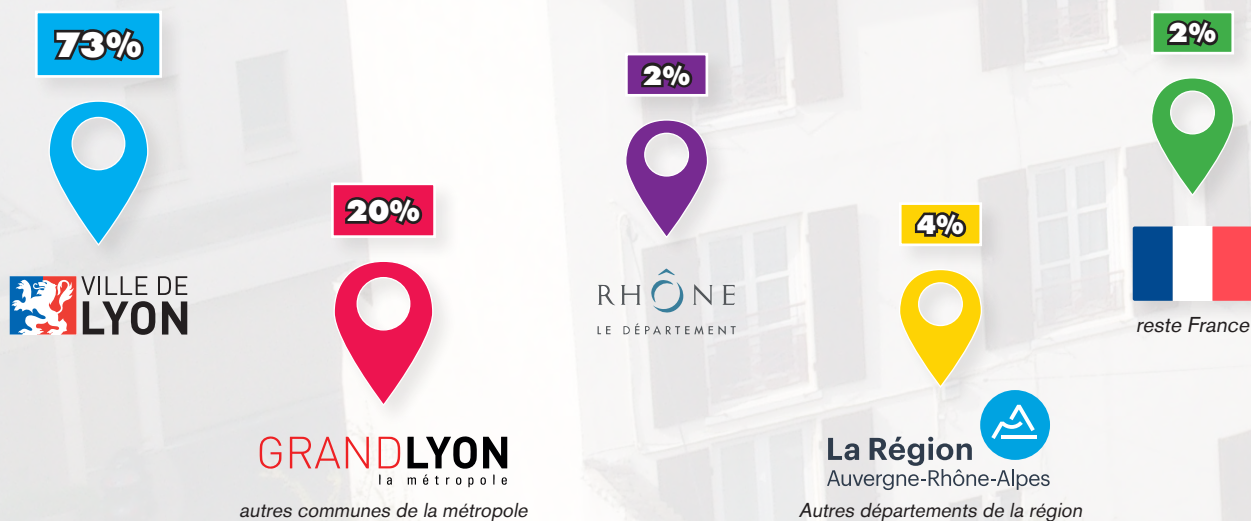
Situation logement au moment de la demande



Les jeunes locataires recherchent un autre logement pour les 3 raisons principales :

- ◆ 28% : logement trop petit
- ◆ 15% : loyer trop élevé
- ◆ 10% : logement en mauvais état

Origine Géographique



LES ACTIONS COLLECTIVES

LES ACTIONS COLLECTIVES DU CLLAJ LYON

Les ateliers collectifs complètent et renforcent l'accompagnement individuel avec l'objectif principal d'informer et de soutenir les jeunes dans les démarches d'accès à un logement de droit commun. Ils sont proposés à différents moments du parcours logement du jeune.

Toutes ces actions s'articulent entre elles et associent différents partenaires de terrain et bailleurs, permettant les échanges entre des personnes d'horizons divers et la rencontre des jeunes avec les professionnels. Ces derniers transmettent une information rigoureuse sur le parc locatif et le secteur de l'hébergement, des conseils pour optimiser les démarches et mettre en évidence les potentialités des participants. D'autres actions, ponctuelles, de sensibilisation et d'information sur les circuits d'accès au logement sont organisées, en fonction des besoins repérés par le CLLAJ Lyon ou à la demande de partenaires. Elles se déroulent le plus souvent « hors les murs » : intervention dans les Missions Locales, dans des résidences sociales, des centres de formation ou lycées professionnels, auprès d'un public spécifique...

En pratique :

Monsieur A, 23 ans – connaît depuis 3 ans, dès son arrivée à Lyon, des itinéraires résidentiels précaires. Après avoir vécu en foyers d'urgence pour jeunes, pris en charge par un dispositif de sous-location avec son ex-compagne puis hébergé chez des connaissances et amis, il se retrouve depuis deux mois avec son frère à la rue lorsqu'il vient pour la première fois au CLLAJ Lyon en novembre dans le cadre de l'Atelier Recherche Logement dédié aux jeunes travailleurs. Monsieur A est salarié depuis plus d'un mois, cumulant deux emplois à temps partiel afin de subvenir à ses besoins et à ceux de son frère, sans ressource.

Pendant l'atelier, Monsieur A témoigne d'un manque de solutions d'hébergements expliquant qu'il a malheureusement usé toutes les solutions possibles chez ses connaissances et même celles en hébergement d'urgence. De plus, il semble impossible pour lui d'imaginer de laisser son frère seul à la rue au profit de sa personne.

Rapidement, Monsieur A comprend qu'il doit œuvrer dans les jours à venir pour effectuer ses démarches administratives et celles relatives à son accès au logement/hébergement. L'atelier devient ce jour-là un outil pour le démarrage de son accompagnement. Plusieurs rendez-vous sont organisés au CLLAJ afin de l'aiguiller dans ses démarches : Demande de logement social, dépôt tardif de ses déclarations de revenus aux impôts, diagnostic social transmis à la Maison de la Veille Sociale, réalisation de dossiers de logement temporaire, aide à la complétude de son dossier administratif, obtention de la Prime d'Activité, etc.

Parallèlement et pour ne pas « déstabiliser » encore un peu plus cette fratrie déjà fragilisée par l'absence de soutien extérieur, le CLLAJ Lyon accueille son frère pour l'aiguiller à son tour. Confiant par ce double accueil, Monsieur A prend alors contact sur nos conseils avec l'Orée AJD qui leur propose une place en hébergement d'urgence.

Dès décembre, Action Logement informe le CLLAJ Lyon du positionnement de la candidature de Monsieur A sur une résidence pour jeunes travailleurs. L'accompagnement ne réside pas essentiellement sur le champ administratif ou sur le lien avec les partenaires de l'hébergement mais Monsieur A a besoin de comprendre les différentes demandes qui lui sont adressées et d'être rassuré sur son devenir au regard de sa récente et triste expérience de la rue. Le CLLAJ Lyon devient rapidement un lieu ressource et d'écoute pour ce jeune qui semblait « craintif » des institutions/associations.

Monsieur A a jusqu'alors su maintenir ses deux emplois malgré les retards et le manque d'hygiène qu'implique la vie à la rue et s'est installé dans son logement après trois mois d'attente. Une aide financière sollicitée par le CLLAJ auprès d'une association pour prendre en charge son dépôt de garantie a été acceptée et versée. L'accompagnement se poursuit afin que ce jeune homme accède à un logement de droit commun. Concernant son frère, il a trouvé une solution par ailleurs.

LES ACTIONS COLLECTIVES

LES ACTIONS COLLECTIVES AU CLLAJ LYON

ATELIER DOSSIER LOGEMENT

Aide à la constitution de demandes de logement et d'hébergement auprès des résidences jeunes et résidences sociales, demande de logement social.

Tous les mardis de 9h à 12h

392 ménages participants

ATELIER INSTALLE-TOI

Informations pratiques pour l'entrée dans un logement auprès des jeunes primo-accédants : simulation d'état des lieux dans un appartement témoin et temps d'échange autour de la connaissance des droits et devoirs du locataire.

Le dernier jeudi du mois à 14h

16 ménages présents

ATELIER RECHERCHE LOGEMENT

Informations sur les différentes possibilités de se loger à destination des jeunes actifs en co-animation avec un professionnel de l'immobilier partenaire.

Tous les 1^{er} et 3^{ème} lundi du mois à 18h

Partenaires impliqués :
ALSR - SACVL - Action Logement

91 jeunes informés

LE RENDEZ-VOUS DU DALO

Atelier collectif d'information sur le Droit Au Logement Opposable et de soutien individuel à la saisine de la Commission de Médiation DALO.

Tous les jeudis de 10h à 12h30

45 ménages participants

ÉVÉNEMENT ORGANISÉ PAR LE CLLAJ LYON

DANS LE CADRE DE LA SEMAINE NATIONALE DU LOGEMENT DES JEUNES

INFORM'TOIT : LA GAMING SESSION DU LOGEMENT

Dans le cadre de la Semaine Nationale du Logement des Jeunes, le CLLAJ Lyon a organisé une animation ludique autour du logement : un escape game permettant de s'informer sur la recherche et l'entrée dans un logement, les économies d'énergie et la gestion du budget.

Jeudi 23 mai 2019 de 14h 30 à 17h

15 jeunes participants



LES ACTIONS COLLECTIVES

LES ACTIONS COLLECTIVES DÉCENTRALISÉES ET LES PARTICIPATIONS À DES MANIFESTATIONS ANIMÉES PAR LE CLLAJ LYON

INTERVENTION GARANTIE JEUNES

Actions d'informations sur les circuits d'accès au logement auprès de jeunes en Garantie Jeunes au sein des Missions Locales de Lyon et Givors.

230 jeunes informés

SPORT DANS LA VILLE

Action d'information autour du logement auprès de jeunes « décrocheurs ».

Mercredi 30 octobre 2019 de 18h à 22h

12 participants

LOG'IN LYON - K'FÉS COLOC'

Temps d'informations organisé par le CRIJ sur la colocation et les solutions alternatives de logement.

10 personnes présentes

INTERVENTION À MEYZIEU

Action collective partenariale autour de la question du logement

13 participants représentant 6 structures intervenant sur le territoire majolan

CAFÉ MUTUALISTE : ECO-GESTES DANS L'HABITAT

Soirée animée par le CLLAJ Lyon à destination des adhérents de la MACIF sur les bons gestes à avoir dans l'habitat pour préserver l'environnement et réaliser des économies.

Jeudi 24 janvier 2019 de 18h à 20 h

9 participants

STUDENT WELCOME DESK

Guichet d'accueil dédié aux nouveaux étudiants de l'Université de Lyon qui concentre tous les services nécessaires pour bien commencer l'année.

De nombreux jeunes informés

SALON DU LOGEMENT ETUDIANT

Le CLLAJ Lyon a participé à la promotion du 1^{er} Salon du logement Etudiant de la SMERRA, au moment où les étudiants font leurs choix d'orientation.

samedi 25 mai 2019

**23 étudiants informés
par le CLLAJ Lyon**

L'HEBERGEMENT

L'hébergement constitue une **alternative** qui permet aux jeunes ménages de poser leurs valises quelque part, en attendant un accès au logement pérenne. Rares sont ceux qui forment le souhait de débiter ou de poursuivre leur expérience locative au sein d'un hébergement. Beaucoup d'**idées reçues et /ou réalités vécues** (promiscuité forcée, précarité sociale surreprésentée, locaux insalubres, règlement intérieur contraignant) dévalorisent cette forme d'habitat chez les jeunes. Pourtant, ils ne peuvent prétendre bien souvent qu'à ce type de solution au regard de leur situation présente et/ou des longs délais d'attente pour l'obtention d'un logement définitif.

Dès lors, nous constituons et actualisons avec les ménages concernés l'ensemble des dossiers de candidatures que nous portons auprès de nos partenaires.

Le CLLAJ Lyon est lieu ressources pour les jeunes, notamment sur les **différents modes d'hébergement**. Il oriente vers les structures adaptées (résidences pour jeunes actifs, autres résidences sociales, résidences étudiantes, etc.) et participe à diverses **instances partenariales** sur le territoire de la Métropole :

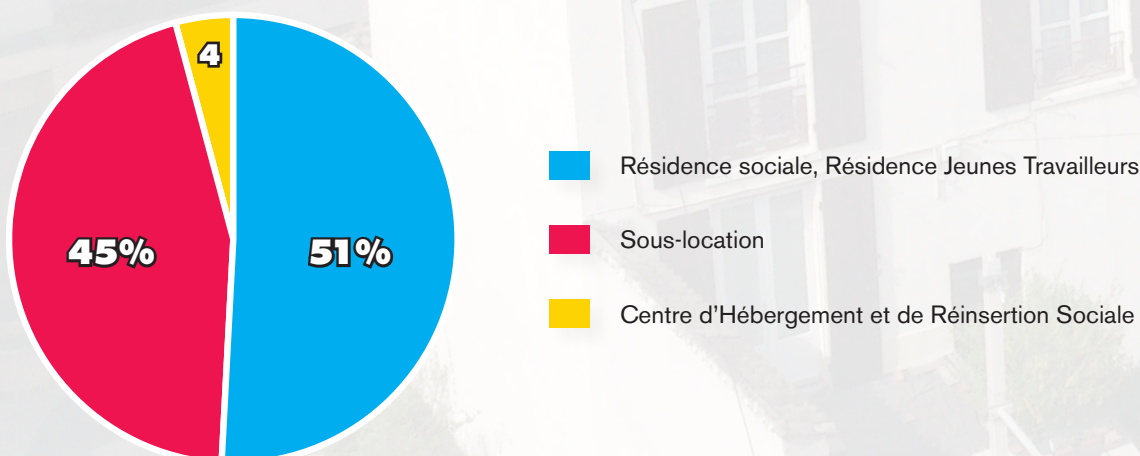
- ◆ **La MVS** : Présence du CLLAJ à la commission de régulation de la MVS en alternance avec trois autres associations afin d'étudier les demandes d'hébergement et de soutenir les ménages les plus fragiles. Il assure également en l'absence d'un référent social, l'accompagnement des personnes de moins de 30 ans lorsque la MVS les positionne dans un logement en sous-location (IML ou ALT) du parc d'Entre2toits. Par ailleurs, nous accompagnons les jeunes orientés par la MVS vers la **résidence Phileas Lodge 2.0**, située dans le 3ème arrondissement de Lyon. Dans ce cadre, **3 jeunes ont été accompagnés** par le CLLAJ Lyon.
- ◆ **ADOMA** : Poursuite de notre participation aux Commissions de Validation de la Demande sur le territoire Grand Lyon Sud (Vénissieux, Saint-Priest, Saint-Fons et Pierre-Bénite).
- ◆ **Entre2Toits** : le CLLAJ participe au « groupe résidences », instance permettant d'échanger sur la situation des ménages sous locataires des résidences sociales et de présenter de nouvelles situations.

Le partenariat rapproché entre le CLLAJ Lyon et Entre2Toits permet un accompagnement en binôme adapté aux ménages hébergés. Entre2Toits aborde toutes les questions liées à la gestion du logement et sa bonne utilisation. Quant au CLLAJ Lyon, il intervient pour toutes les questions relatives à la situation sociale du ménage jusqu'à son relogement. **60 ménages accompagnés.**

L'ACCÈS AU LOGEMENT TEMPORAIRE DES JEUNES ACCOMPAGNÉS

En 2019, **55 ménages ont accédé à une solution transitoire.**

20 femmes dont 6 avec enfant(s) - 26 hommes dont 4 avec enfant(s) - 9 couples dont 6 avec enfant(s)



LE LOGEMENT

Une fois les prérequis fondamentaux des jeunes stabilisés (administratif, autonomie acquise, etc.), il s'agit de **présenter et soutenir leur candidature** en vue de l'obtention d'un logement définitif et adapté à leur situation sociale, économique et familiale.

Ainsi, plusieurs dispositifs de priorisation sur le territoire métropolitain permettent de soutenir et d'échanger sur la situation des ménages « prêts à l'accès » :

Soutien dans le cadre des ACIA MVS/SYPLO/METROPOLE

La crise du logement rallonge les délais dans l'obtention d'un logement. Pour y pallier, nous travaillons à soutenir les demandes de logement dans le parc social des jeunes accompagnés répondant aux critères de priorisation dans le cadre de l'ACIA - l'**Accord Collectif Intercommunal d'Attribution** - regroupant la Métropole, la MVS, les Instances Locales de l'Habitat et des Attributions (ILHA) ou relevant du fichier prioritaire de l'Etat - SYPLO.

Concernant les ACIA MVS et les ILHA, Le CLLAJ Lyon participe aux instances dédiées afin d'**échanger collectivement** sur les situations présentées, les admissions en cours ou celles nécessitant encore une régularisation avant priorisation.

Nous sommes également présents lors des **Commissions Locales d'Orientat ion et d'Attribution** – CLOA et proposons des candidatures de jeunes en fonction des offres (programmes neufs ou réhabilités).

NOMBRE DE MENAGES INSCRITS ET RELOGÉS DANS NOS INSTANCES PARTENARIALES

INSTANCES	NOMBRE DE MENAGES INSCRITS	NOMBRE DE MENAGES RELOGES
ILHA de LYON	15	5
ACIA MVS	38	18
ACIA SYPLO	21	1
ACIA MÉTROPOLE	25	1

Sur 15 inscriptions réalisées en ILHA, 5 ont été acceptées. Les refus sont liés au **manque de place en commission**. Pour certaines d'entre elles, une réorientation a été suggérée par les membres de l'Instance.

Sur les 38 ménages inscrits aux ACIA MVS en 2019, 22 étaient des nouveaux ménages (le reste étant inscrit antérieurement). 18 ménages **ont pu être relogés**, 7 avaient des propositions en cours au 31 décembre 2019.

Nos inscriptions en ACIA SYPLO ont **baissé de moitié** par rapport à l'année 2018 dû à une restriction des critères de priorisation à partir de juillet 2019.

Soutien dans le cadre d'Action Logement

Le CLLAJ Lyon accompagne les jeunes salariés dans leur **mobilité résidentielle et professionnelle**. Il informe et mobilise les aides d'Action Logement mais soutient également les dossiers de candidature logement et hébergement pour ceux répondant aux critères d'éligibilité.

193 jeunes salariés ont bénéficié d'un accompagnement du CLLAJ Lyon pour l'information, le soutien et l'instruction de leur dossier de candidature Action Logement « Hébergement – Logement ».

Soutien auprès des bailleurs

Le CLLAJ Lyon tisse depuis plusieurs années des **liens partenariaux avec les bailleurs sociaux** permettant de proposer en direct des candidatures de jeunes ménages et d'obtenir des propositions de logement adaptées.

En retour, il s'engage à **accompagner** les jeunes dans l'instruction de leur dossier et **garantit un suivi social** dans l'accès et le maintien au logement.

Ce partenariat privilégié s'avère utile pour les jeunes accompagnés ne relevant pas des dispositifs de priorisation, mais dont la situation domiciliaire reste préoccupante. Le CLLAJ Lyon **développe** cette mission de soutien en 2020.

ACCOMPAGNEMENT A L'ACCES ET A L'INSTALLATION

En fonction de leurs demandes et de leurs besoins, les jeunes peuvent être soutenus voire accompagnés dans l'**accès et l'installation**, une fois le logement ou l'hébergement obtenu. Cela permet aussi d'**anticiper certaines difficultés** qui découlent des démarches administratives et matérielles, et d'assurer une bonne **appropriation du logement** par les jeunes.

Ainsi le CLLAJ Lyon propose :

- ◆ De réaliser avec les jeunes des actes liés à l'accès (accompagner à la signature du bail, à l'état des lieux entrant, aide à l'ouverture des compteurs, etc.) et au maintien (médiation bailleurs, veille budgétaire, prévention des expulsions, etc.),
- ◆ De poursuivre l'accompagnement social afin de rassurer les jeunes dans leurs parcours,
- ◆ D'assurer des passages de relais de l'accompagnement social (CCAS, MDM(S), etc.) dans le droit commun afin de sécuriser la prise en charge des jeunes au regard de leurs situations.

Afin de répondre au plus près de leurs besoins, l'accompagnement global des personnes s'effectue de la manière suivante :

- ◆ Rencontres individuelles au siège du CLLAJ Lyon,
- ◆ Visites à domicile
- ◆ Rencontres avec les partenaires du logement et de l'accompagnement : entretiens et visites tripartites

Le CLLAJ Lyon mobilise et active avec les jeunes l'ensemble des aides et des droits concourant à l'accès et au maintien dans le logement ou l'hébergement :

- ◆ Veille à l'accès au droit commun : allocation logement, garantie, caution, aides à l'ameublement, etc.,
- ◆ Mobilisation des aides financières (CCAS ou MDM(S), CAF, associations ou fondations, ...),
- ◆ Mobilisation des aides à l'équipement (BSE, Artillerie, Envie Rhône, etc.).

Pour les jeunes en situation de vulnérabilité, le CLLAJ Lyon peut aussi s'appuyer sur des **dispositifs d'accompagnement spécifiques liés au logement** (ASLL, FNAVDL, baux glissants, etc.).

L'Accompagnement Social Lié au Logement -ASLL

L'ASLL est un accompagnement spécialisé, reposant sur une démarche volontaire et contractuelle et s'adresse aux ménages en difficulté. Ce sont essentiellement des ménages qui ont de faibles ressources et sans garant physique ayant besoin d'un soutien face à la multiplicité des démarches à effectuer et au manque d'information.

En 2019, le CLLAJ a réalisé :

- ◆ **33 mesures** d'ASLL correspondant à 32 ménages.
- ◆ A cela s'ajoutent **11 mesures** d'ASLL qui ont démarrées en 2018 poursuivies en 2019 correspondant à 11 ménages.

Le Fonds National d'Accompagnement vers et dans le Logement

Le FNAVDL est un dispositif d'Accompagnement Vers et Dans le Logement. Il est individuel et est mis en œuvre **avant l'accès à un logement**.

Au travers de ce dispositif et lorsqu'il est désigné, le CLLAJ Lyon concourt à **l'autonomisation des personnes** reconnues prioritaires DALO qui rencontrent des difficultés à se loger dues notamment à des situations de précarité et/ou de vulnérabilité souvent préexistantes. L'accompagnement mis en place vise également à **faciliter le maintien dans le logement obtenu**.

Ce dispositif n'est cependant pas toujours compris par les ménages car il est préconisé au moment de la priorisation du recours DALO. La Commission de Médiation peut effectivement adjoindre à la décision un accompagnement afin de permettre aux ménages d'accéder à un logement de façon sereine. Or pour ces ménages, leur droit à avoir un logement ne doit pas être soumis à une obligation d'accompagnement social, souvent **synonyme d'entrave à leur liberté**.

Par ailleurs, en 2019, le groupement de moyens constitué par le Collectif Logement Rhône qui portait le dispositif depuis 2013, n'a pas été retenu lors du dernier appel à projet lancé par la DRDJSCS. Malgré tout, le CLLAJ Lyon a poursuivi l'accompagnement de **quatre ménages** qui ont été orientés vers le dispositif.

En pratique :

Monsieur J., 29 ans, marié, locataire dans le parc privé, se présente au CLLAJ Lyon fin octobre 2018. Il manifeste clairement le besoin d'être accompagné pour accéder à un autre logement. Il ne supporte plus ses conditions d'habitat, jugeant son logement indécent, infesté par les rongeurs et très humide. Malgré ses multiples interpellations auprès de la régie, l'entretien quotidien, les traitements contre les rongeurs et moisissures, l'état du logement ne s'améliore pas. Sa situation professionnelle est précaire, il alterne des périodes d'emploi en CDD à temps plein et de chômage. Cette situation génère de nombreux conflits dans son couple et son épouse finit par le quitter.

Très vite et de ce fait, sa demande initiale – en couple - est modifiée, nécessitant des démarches supplémentaires (modification de la demande de logement social, etc.)

Un contact avec son assistante sociale à la Maison de la Métropole est établi afin de créer de la cohérence dans l'accompagnement, éviter le dédoublement de certaines démarches et avoir un regard croisé sur la situation.

En février 2019, des éléments liés à sa santé sont ajoutés à son dossier. En effet, l'état de son logement impacte sur sa santé somatique et psychique ; faits certifiés par le médecin traitant. En juin 2019, Monsieur J. est également accompagné dans ses démarches liées à son divorce, notamment pour l'obtention de l'aide juridictionnelle.

En juillet 2019, Monsieur J. a une proposition de logement via le soutien du CLLAJ Lyon lors d'une CLOA à Lyon 7ème. A l'instruction du dossier par le bailleur, Monsieur J. ne peut fournir l'attestation de tentative de conciliation, premier acte juridique de séparation. Le logement ne lui est donc finalement pas attribué. Le CLLAJ Lyon a pris contact avec l'avocate de monsieur afin de vérifier et veiller à la bonne complétude de son dossier pour la suite.

De septembre à novembre 2019, le CLLAJ Lyon porte et soutient la situation de monsieur auprès de différents bailleurs. Monsieur est très souvent présent au CLLAJ, son état psychologique se dégrade, il ne tolère plus de vivre dans un appartement, qui pour lui, le rend malade. C'est dans ce contexte, difficile, que nous interpellons en décembre le service de l'écologie urbaine de Lyon pour intervenir, avec notre présence, au domicile de Monsieur. Il est très compliqué pour ce dernier de s'entendre dire que son logement ne correspond pas aux critères d'insalubrité. Le service a tout de même adressé un courrier à la régie afin qu'elle effectue des travaux liés aux dégradations engendrées par les rongeurs.

Lors d'une seconde présentation de la candidature de Monsieur en ILHA du 8è, les membres de la commission décident une nouvelle fois de ne pas la prioriser, faute de place. Ils suggèrent en revanche de présenter sa candidature à la CLOA du 6è. Ce sera chose faite début 2020.

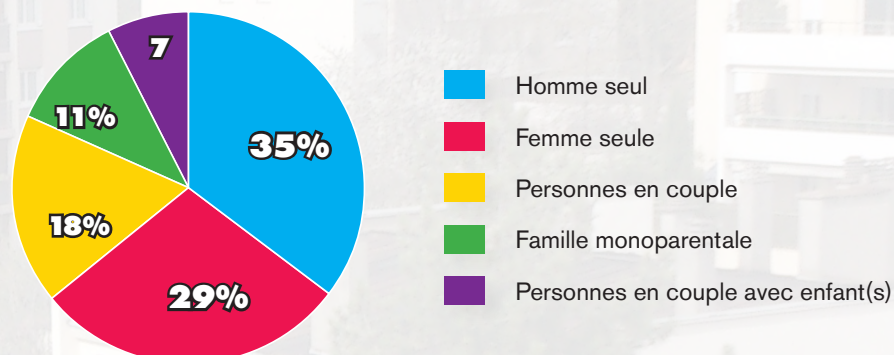
Son dossier est retenu, il est titulaire sur un logement de type 1. Cela représente pour lui un nouveau départ, tant au niveau personnel qu'au niveau professionnel.

L'ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS LE LOGEMENT

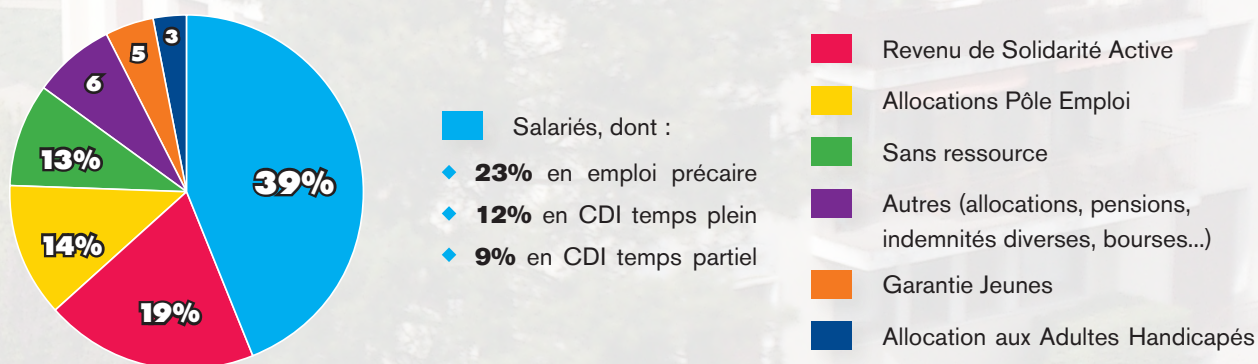
LES JEUNES ACCOMPAGNÉS EN 2019

En 2019, le CLLAJ Lyon accompagne **736** jeunes dont 511 pour lesquels l'accompagnement a débuté avant le 1er janvier 2019. Ils représentent 645 ménages, **54%** d'entre eux ont entre 18 et 25 ans

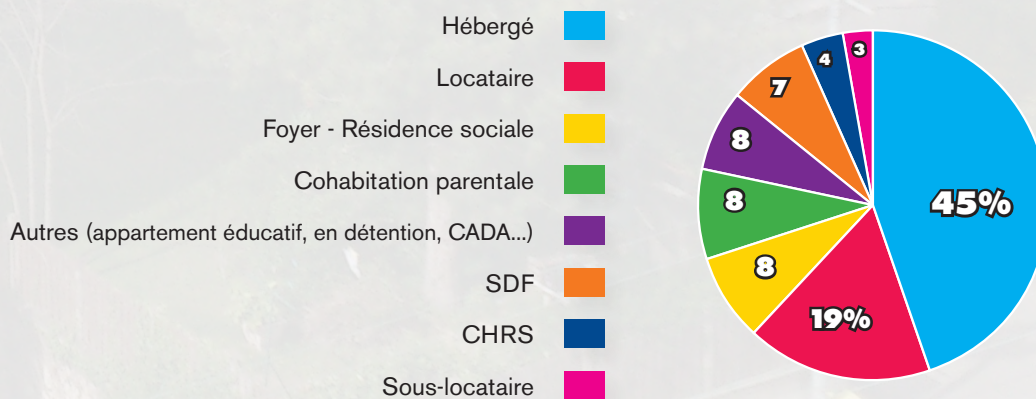
Situation familiale



Ressources et situation professionnelle



Situation logement



L'ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS LE LOGEMENT

L'ACCÈS AU LOGEMENT DES JEUNES ACCOMPAGNÉS

sur la base des 736 jeunes

Les solutions logement

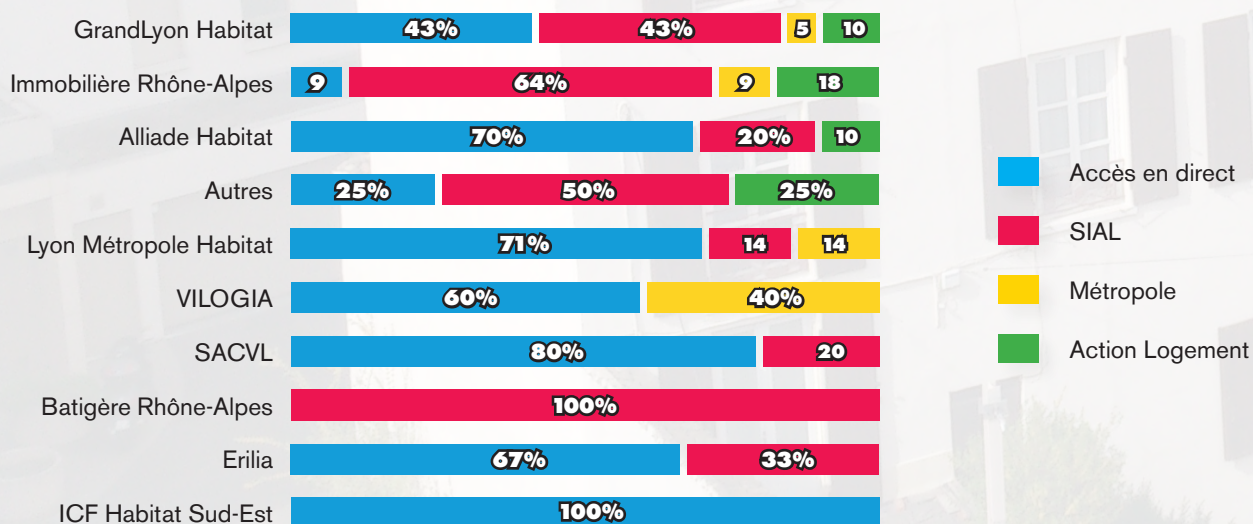


Les accès dans le parc public

76 accès : 36 femmes dont la moitié avec enfant(s) - 17 hommes - 23 couples dont 7 avec enfant(s).



En direct et via les réservataires



ZOOM SUR L'UN DE NOS ATELIERS : « LE RDV DU DALO »

Le CLLAJ Lyon sensibilise à la loi DALO tous les jeunes reçus en permanence ou qui en font la demande mais aussi les partenaires en lien avec des jeunes en proposant l'atelier "RDV DU DALO". Il a lieu au siège du CLLAJ Lyon tous les jeudis de 10h à 12h30, en collectif et en individuel.

L'atelier « LE RENDEZ-VOUS DU DALO » propose aux ménages le programme suivant :

- ◆ Informer et expliciter le Droit Au Logement Opposable et ses modes de recours,
- ◆ Faciliter la saisine du recours DALO et aider à sa constitution de façon individuelle,
- ◆ Accompagner tout au long du recours en lien étroit avec la COMED pour transmettre les éléments d'évolution de la situation « en temps réel ».

En 2019, **45 ménages** ont participé à l'atelier.

25 ménages n'ont pas souhaité déposer un recours à la suite de l'information collective. En effet, il ne constituait pas une solution adaptée à leur situation.

Pour chacun d'entre eux, une préconisation a été faite selon leur situation : constitution de demandes de résidences sociales ou jeunes actifs, inscription en ILHA, labellisation ACIA, orientation vers la MDM(S) de secteur...

Concernant les **20 ménages** ayant constitué un recours dans le cadre de l'atelier :

- ◆ **50 %** des ménages ont déposé un recours au **motif qu'ils sont hébergés**, **40% sans domicile fixe**, 5% en hébergement d'urgence et 5% en suroccupation dans un logement.
- ◆ **75 %** des ménages ont déposé un **DALO Hébergement** et 25 % un DALO Logement.
- ◆ **70 %** ont entre 25 et 30 ans.
- ◆ **40 %** sont des **personnes isolées**, **30 %** sont des **familles monoparentales** et 30 % sont des couples avec ou sans enfant.
- ◆ **45 %** bénéficient de prestations sociales, 35 % sont salariés, 10 % perçoivent l'ARE et 10 % sont sans ressource.
- ◆ **79 %** des recours déposés ont été reconnus prioritaires et urgents.

Le RDV du DALO et la COMED

Notre présence à la COMED (Commission de Médiation) résonne avec le public reçu au CLLAJ Lyon, potentiellement éligible au DALO. Notre participation contribue à soutenir les recours du public et permet également une meilleure connaissance technique et juridique de la procédure DALO.

Par ailleurs, nous alertons sur les dysfonctionnements possibles de la mise en œuvre du DALO. Nous pouvons aussi faire des propositions/préconisations d'évolutions des dispositifs, de la loi auprès du Collectif Logement Rhône ou d'autres instances.

LA PERMANENCE APPEL : ACTION PERMANENTE DE PRÉVENTION DES EXPULSIONS LOCATIVES

Ce dispositif, animé et coordonné par l'ALPIL, complète et **renforce les passerelles entre la justice et les services sociaux de prévention**. Il a pour objectif d'accueillir toute personne menacée d'expulsion locative ou craignant de l'être du fait d'un impayé de loyer, d'un congé, d'un conflit avec son bailleur, etc.

Les permanences APPEL sont tenues conjointement par un avocat, un travailleur social de la CAF du Rhône, un représentant de la Métropole ainsi qu'un conseiller logement de l'ALPIL et du CLLAJ Lyon, afin de donner une **information sur les droits et devoirs** du public reçu en fonction de chaque problématique.

Elles ont lieu au Tribunal de Grande Instance de Lyon chaque vendredi matin de 9h30 à 11h30.

En 2019, Le CLLAJ Lyon a participé à **41 permanences** permettant 321 consultations, dont **17 concernaient des ménages de moins de 30 ans**.



A.P.E.L.
Action Permanente de
Prévention des Expulsions
Locatives

Je suis locataire

- J'ai une dette de loyer
 - Mes charges me semblent trop élevées
- Mon logement me paraît en mauvais état
 - Je suis en conflit avec mon bailleur
- Mon bailleur m'a donné congé
 - J'ai d'autres difficultés

Ce guide a été édité avec
le concours du :



LES PERSONNES SOUS-MAIN DE JUSTICE

Malgré la volonté des politiques sociales de renforcer l'accès au logement des détenus dès leur sortie, le travail d'insertion réalisé permet trop rarement d'avoir une proposition d'hébergement ou de logement immédiatement à la sortie, dans un contexte territorial d'accès particulièrement tendu. Le temps moyen pour accéder à un hébergement reste d'environ douze mois pour un homme seul et, par la suite, l'accès à un logement de droit commun est quant à lui estimé à neuf mois.

Cette réalité d'accès au logement **s'ajoute** à celle de la situation des détenus, complexifiant encore un peu plus les possibilités pour les plus précarisés :

- ◆ Les jeunes de 18 à 30 ans dans les maisons d'arrêt du Rhône représentent à eux seuls **plus de la moitié de la population carcérale**, avec une prévalence des jeunes de 18-25 ans (+ de 30 %). Ces derniers étant exclus d'une certaine solidarité financière, **ils ne peuvent élargir aux dispositifs d'accès en logement** faute de ressources stables et pérennes.
- ◆ Le travail d'accès au logement depuis la détention est **identifié « secondaire »** au regard des enjeux d'accompagnement judiciaire à initier et de la surpopulation carcérale. Les détenus sans solution d'accès sont alors orientés à défaut dans le circuit de l'hébergement déjà saturé.
- ◆ Pour les détenus ayant un logement, le maintien est plus difficile car ils sont **limités dans leurs démarches et leur accès aux droits**.
- ◆ Les détenus se retrouvent plus vulnérables et **précaires à la sortie de détention**.

C'est pourquoi, le CLLAJ Lyon œuvre depuis des années à l'acquisition de logements stables au sortir de détention des plus vulnérables aux travers de deux dispositifs, proposant des solutions d'habitat adaptées assorties d'un accompagnement social soutenu dès la sortie.

Le Dispositif Sortant de Prison : un accès au logement afin de prévenir la récidive et/ou d'éviter une incarcération

Depuis 1994, Le **Dispositif Sortant de Prison** est un programme coordonné de réinsertion par le logement pour les moins de 30 ans en lien avec la justice, adapté à leur parcours pénal.

Le CLLAJ Lyon bénéficie d'un parc de **12 logements temporaires dans le diffus** meublés, équipés et bénéficiant d'un conventionnement en ALT afin que les loyers soient adaptés à leurs ressources, souvent très faibles. L'ALT permet ainsi de travailler avec les jeunes aux résolutions administratives liées à l'accès aux droits, souvent non-initiés au cours de leur peine.

DES SOLUTIONS SPÉCIFIQUES ET PARTENARIALES

Ce programme permet de :

- ◆ Faciliter l'accès à un logement temporaire à la sortie d'incarcération – socle matériel préalable à partir duquel pourra s'élaborer un accompagnement.
- ◆ Ancrer les jeunes au sein d'un accompagnement dans et vers le logement liant suivi Justice et Educatif au besoin afin ne pas favoriser la répétition de ruptures dans le parcours.
- ◆ Favoriser les mesures ou sanctions alternatives à l'incarcération (Placement Sous-surveillance Electronique, Libération Conditionnelle et Sursis Mise à l'Epreuve).
- ◆ Prévenir les phénomènes de récidives et/ou de réitération.

Sur l'année 2019, **13 ménages** qui représentent 17 jeunes (dont 4 en couple) sous-main de justice **ont pu bénéficier du Dispositif Sortant de Prison**. C'est aussi **11 de leurs enfants** qui ont été directement ou indirectement concernés par notre accompagnement.

En pratique :

Monsieur L., 22 ans – connaît depuis son enfance différents parcours. Après avoir vécu en foyers pour mineurs de l'Aide Sociale à l'Enfance, il est incarcéré plusieurs fois dès sa majorité pour de « petites peines ». Ses incarcérations ne lui permettent pas d'initier un travail d'accompagnement sur du long terme. A chaque fin de peine, Monsieur L. n'a d'autre choix qu'errer entre hébergement d'urgence, « connaissances » et rue - autant d'instabilités qui semblent favoriser ses récidives. Monsieur L. n'a aucun soutien extérieur et n'a connu que des cadres d'intervention fortement régis par des aspects légaux de protection (ASE, PJJ), suivis de ceux sécuritaires et carcéraux - limitant son apprentissage de l'autonomie. La multiplicité de ses ruptures survenues dans son parcours ne permet donc pas à Monsieur L. de construire des liens durables, mettant à mal sa confiance envers l'aide sociale.

C'est lors sa dernière incarcération qu'il rencontre l'association Le MAS afin d'initier une demande d'hébergement en vue de sa sortie prévue fin 2018. Alertée de sa situation par la Mission Locale Justice deux mois avant sa libération, le CLLAJ Lyon a initié plusieurs rencontres avec ce jeune. Sa demande auprès du SIAO/MVS étant ancienne, il a ainsi intégré rapidement le Dispositif Sortant Prison en centralité de Lyon - seule solution d'accès hors urgence envisageable au regard de l'incomplétude de son dossier administratif et d'un manque de ressource à sa sortie.

Dès l'entrée au sein du logement, un co-accompagnement Mission Locale Justice et CLLAJ Lyon a rapidement permis de régulariser sa situation administrative et financière. Cet accompagnement s'est axé également vers l'apprentissage des « savoir-faire » indispensables au maintien de sa stabilité globale.

Or abandonner une identité trouvée dans la délinquance « faute de mieux » reste un processus long et Monsieur L. récidive malgré l'instauration d'un suivi soutenu avec logement.

C'est pourquoi, son accompagnement devait s'intégrer plus largement en lien avec les professionnels de Justice également. L'instauration d'un suivi tripartite liant emploi, justice et logement avec médiation auprès du Juge a permis à Monsieur L. de ne pas revivre une énième incarcération en 2019.

Le lien pluridisciplinaire engagé auprès de ce jeune favorise ainsi l'instauration d'une alternative à la peine d'incarcération lors de son jugement, non envisageable si Monsieur L. n'avait pas eu la garantie d'un logement stable.

Programme « PASSAGE » : Favoriser un maintien du logement pendant la détention ou permettre l'accès à un logement

Le **CLLAJ Lyon** et **Le MAS** sont associés depuis **2015** dans la conduite du programme **PASSAGE**.

Il s'adresse aux personnes détenues dans les Maisons d'arrêt du Rhône ainsi qu'aux personnes détenues au Centre de Semi-Liberté de Lyon, ou aux sortants de prison depuis moins de 3 mois. **PASSAGE** s'adresse également à toute personne sous-main de justice, en particulier si un relogement peut favoriser un aménagement de peine.

Ce programme permet de :

- ◆ Garantir un maintien du logement pendant la détention ou un accès immédiat au logement à la sortie de détention,
- ◆ Accompagner les personnes dans leur rétablissement et produire de la connaissance pour informer et lutter contre les préjugés sur les sortants de prison auprès des partenaires du logement et de l'action sociale,
- ◆ Etablir différents niveaux d'accompagnement en fonction de l'autonomie de la personne, de la qualité de lien avec l'entourage ou encore en fonction de différentes problématiques sociales et de santé.

Le partenariat établi avec **La Fondation ARALIS**, **Lyon Métropole Habitat (LMH)** et **Grand Lyon Habitat (GLH)** a permis d'augmenter et diversifier l'offre de logement à destination des sortants de prison.

En 2019, 74 personnes ont été orientées. Parmi elles, 21 ont accédé à un logement et 20 personnes ont été accompagnées dans l'objectif de maintenir leur logement pendant leur peine.

Perspectives 2020

L'évolution des modalités de pérennisation du projet **PASSAGE** est à poursuivre en 2020 avec un ancrage du programme dans le système de l'offre adaptée de logement sur le territoire : accords collectifs, AMI logement d'abord, dispositifs et instances qui concernent les sortants de prison, etc.

Le Dispositif Sortant de Prison renforcera les outils d'aide pour les jeunes sans ressource afin de garantir leur entrée ou maintien dans un logement :

- ◆ Création d'un fond financier afin de minimiser les dettes locatives en cas de rupture de ressource,
- ◆ Garantie de certaines stabilités administratives payantes, et aider à la mobilité (abonnement TCL),
- ◆ Existence d'un point relais de la banque alimentaire au sein du **CLLAJ Lyon**.

Actions supplémentaires du CLLAJ Lyon en faveur des personnes sous-main de Justice

Favoriser les alternatives à la peine d'incarcération : accueil de personnes sanctionnées d'un travail d'intérêt général - TIG

Depuis fin 2018, le CLLAJ Lyon est **habilité aux services du Ministère de la Justice**, pour accueillir des personnes ayant une peine de Travail d'Intérêt Général - TIG.

L'accompagnement des jeunes sous-main de justice nous a montré l'importance de pouvoir mettre en application rapidement une **solution d'accueil** pour ce type de peine afin d'éviter l'incarcération.

C'est dans cette optique que le CLLAJ Lyon propose des missions variées ; allant de l'accueil du public aux tâches administratives, des travaux et soutien à l'organisation d'évènements à destination de leurs pairs (Salon du logement, Semaine de du Logement des Jeunes, etc.).

L'objectif est de s'adapter au profil des personnes orientées. Un encadrement est prévu, en **concertation étroite** avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) avec une rencontre tripartite au préalable.

Pour ce faire, est prévu à chaque accueil un personnel d'encadrement et un tuteur. Ce dernier a pour mission d'assurer sa prise en charge au quotidien et de favoriser le bon déroulement de la peine.

Ainsi, **6 personnes dont 4 ayant moins de 25 ans** ont été accueillies au CLLAJ Lyon afin d'y effectuer leur Travail d'Intérêt Général au cours de l'année 2019 - soit **420 heures d'encadrement**.

Intervention en milieu fermé (Lyon-Corbas) dans le cadre du Programme de Mobilisation et d'Accès aux Soins (PMAS)

Depuis 2009, le CLLAJ Lyon est engagé auprès du Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) de la Maison d'Arrêt de Lyon Corbas et plus spécifiquement au sein de son Programme de Mobilisation et d'Accès aux Soins (PMAS).

Au travers de son atelier « insertion » coanimé avec l'association Companio, le CLLAJ Lyon a effectué au cours de l'année 2019 cinq interventions collectives à la maison d'arrêt de Corbas dans le cadre de ce programme : **48 détenus ont bénéficié d'une information complète relative aux accès aux droits, dont, 31 avaient moins de 30 ans** (soit 65% des participants).

Une pochette avec des outils d'informations est remise par le CLLAJ Lyon à chaque participant.

DES SOLUTIONS SPÉCIFIQUES ET PARTENARIALES

La Garantie Jeunes + : Le co-accompagnement au service des jeunes en insertion professionnelle

En 2019, le CLLAJ Lyon a poursuivi son dispositif multi partenarial et inter-institutionnel. Le co-accompagnement proposé par le CLLAJ Lyon et la Mission Locale permet de trouver une solution aux jeunes dans des situations de mal logement à travers une approche globale.

Le CLLAJ Lyon intervient sur les volets **accès au logement autonome, maintien puis recherche** de logement en sortie de résidence. Cet accompagnement a **une durée moyenne d'un an** correspondant au temps de la Garantie Jeunes et peut être plus long ou renforcé lorsque les situations rencontrées le nécessitent.

Il s'agit de créer des conditions stables, soutenantes et encadrantes afin de proposer aux jeunes des solutions dans lesquelles responsabilités et autonomie ne seront plus synonymes de « tensions » mais d'émancipation possible. La précarité des ménages est avérée par leur isolement, le manque de ressources ou une situation administrative incomplète. Les jeunes sont accompagnés à l'accès, ce qui permet d'anticiper certaines difficultés qui découlent des démarches administratives et matérielles afin d'y remédier rapidement.

La Garantie Jeunes + montre que pour s'assurer de l'insertion durable des jeunes sur le marché du travail et pour tout parcours d'insertion, **les ressources, la formation/l'emploi, l'accompagnement contractualisé, sont indissociables.**

Tout cela tend à prouver que les freins liés à l'insertion professionnelle, au statut administratif et social, et des ressources non pérennes, ne permettent pas aux jeunes fragilisés et vulnérables d'accéder à une solution au regard du logement, que ce soit au sein de dispositifs spécifiques ou de droit commun.

En 2019, sur les 12 jeunes du dispositif, 2 ont souhaité rester dans leur logement en résidence sociale et 3 ont été relogés via l'ACIA MVS.

Mme H, orientée par sa conseillère Mission Locale, rencontre le CLLAJ Lyon en novembre 2017. Après avoir quitté le domicile parental suite à des conflits intra familiaux, Mme H est sans domicile fixe et très isolée. N'étant pas originaire de la région, elle trouve un hébergement chez un tiers à son arrivée à Lyon. La situation ne dure pas et Mme tente de trouver une solution par ses propres moyens, en vain. De fait, elle n'arrive pas à rester impliquée dans ses démarches professionnelles. En effet, elle décroche un poste mais n'ayant pas de logement stable, elle accuse des retards voire des absences, ce qui la fragilise et lui fait perdre son emploi.

Inscrite dans le dispositif Garantie Jeunes, elle bénéficie d'une allocation de 480 € mais cela ne lui permet pas d'intégrer une résidence pour jeunes actifs ou une résidence sociale. En lien avec la conseillère Mission Locale, nous préconisons une orientation sur le dispositif expérimental : la Garantie Jeunes + . Par la suite, un diagnostic social est établi et transmis à la Maison de la Veille Sociale. Nous faisons simultanément une demande de logement social et envisageons d'autres pistes pour trouver un hébergement plus pérenne. En parallèle, nous travaillons le volet administratif pour que Mme soit à jour et puisse fournir tous les éléments nécessaires à l'étude de son dossier pour la poursuite de ses démarches.

Mme H investit des petits emplois en intérim ce qui lui permet de compléter ses ressources. Le co-accompagnement avec la Mission Locale ainsi qu'avec l'Orée AJD, permet à Mme H d'obtenir une place en CHRS dans le cadre du plan froid en attendant qu'un logement puisse lui être proposé, permettant ainsi de sécuriser son parcours. Mme peut se consacrer à ses démarches d'emploi de façon plus sereine et décroche un CDI en temps partiel.

En juin 2018, Mme H accède à un logement de type1 meublé au sein d'une résidence ARALIS dans le cadre du dispositif Garantie Jeunes +. Mme H investit son logement et acquiert de l'autonomie. Nous poursuivons l'accompagnement en la sensibilisant tout au long des démarches aux prérequis liés à un logement, que ce soient sa situation administrative ou les droits et les devoirs d'un locataire, mais aussi l'appropriation d'un logement et la gestion de son budget mensuel.

En avril 2019, la situation de Mme H est stable et le CLLAJ Lyon l'inscrit aux ACIA MVS. Mme H est retenue comme titulaire sur une offre de logement en novembre 2019. Elle accède à un logement en janvier 2020, et grâce au travail effectué en amont notamment au niveau du budget, elle peut faire face aux diverses dépenses nécessaires à son installation.

Les sous-colocations pour les jeunes en mobilité : favoriser l'insertion professionnelle

Pour répondre au besoin d'hébergement temporaire de jeunes actifs en mobilité, le CLLAJ Lyon propose depuis 2012, des offres de sous-colocations entièrement meublées et équipées, proches de toutes commodités.

Cette formule d'habitat, soutenue par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, permet de mettre à disposition **neuf places** au sein de **trois logements** de type 4.

Ces solutions permettent d'être un point d'ancrage pour les jeunes arrivant sur le territoire, le temps de leur formation ou de leur apprentissage ou d'un accès à un premier emploi.

Tout au long de la sous-colocation, le **CLLAJ Lyon** :

- ◆ Sensibilise aux enjeux de la colocation,
- ◆ Accompagne les jeunes à l'accès au logement : signature de bail, états des lieux,
- ◆ Accompagne et assure une médiation entre colocataires,
- ◆ Accompagne dans les démarches de relogement.

En 2019, 9 jeunes ont bénéficié d'une solution en sous-location

En pratique :

Monsieur B, 26 ans, originaire du département de l'Ain, se présente au CLLAJ Lyon en mars 2019. Il est orienté par la Mission Locale car il dort dans sa voiture suite à une violente rupture familiale.

Côté emploi, Monsieur B. a décroché un contrat de travail à durée déterminée à temps plein dans la région lyonnaise et a besoin en urgence d'un logement afin de débiter son activité professionnelle.

Sa candidature est proposée dans l'une de nos sous-colocations. Dans l'attente de la procédure d'acceptation, Monsieur est pris en charge quelques jours en centre d'hébergement d'urgence. Il a intégré le logement fin mars 2019 soit deux semaines après notre première rencontre.

Monsieur B. s'est parfaitement intégré et a vu son contrat de travail évoluer vers un contrat à durée indéterminée.

Nous poursuivons l'accompagnement de Monsieur B. dans ses démarches d'accès à un logement de droit commun et soutenons sa candidature auprès d'Action Logement.

Il accède à un logement du parc social en octobre 2019.

La colocation « familles monoparentales » : une cohabitation autour de la parentalité

Le CLLAJ Lyon propose une solution conciliant à la fois une première **expérience locative accompagnée** et un soutien à la parentalité. La colocation monoparentale permet de **rompre l'isolement** des jeunes mères, voire génère une relation d'entraide réciproque.

Deux places dans un logement de **type 4** sont destinées aux jeunes femmes majeures protégées avec fin de prise en charge, en rupture familiale, victimes de violences ou ne pouvant émarger aux dispositifs spécifiques d'accompagnement à la parentalité.

En 2019, 3 mamans en ont bénéficié.

Perspectives : Fort de son expérience et en lien avec la demande croissante de ce public, le CLLAJ Lyon souhaite en 2020 développer ce dispositif afin de proposer des **places supplémentaires**.

En pratique :

Nous rencontrons en décembre 2017, Mme D., jeune femme isolée de 23 ans, en attente de son premier enfant et sans solution de logement à la suite d'une rupture familiale violente.

Les différentes solutions de logement et d'hébergement lui sont présentées. Cependant Madame souhaite accéder directement à un logement autonome. La demande de labélisation de sa demande de logement social est effectuée et validée par le SIAL.

Nous accompagnons Madame D et la rencontrons à plusieurs reprises en 2018. Suite à son accouchement, elle est hébergée par son compagnon mais les relations sont compliquées et, elle souhaite rapidement le quitter. Un diagnostic social auprès de la MVS et des dossiers de candidature pour du logement transitoire sont réalisés. Nous lui proposons la place en sous-colocation pour famille monoparentale, Madame D. refuse.

Fin 2018, la situation de Mme D. se dégrade, victime de violences conjugales, elle se réfugie auprès de tiers et sollicite à nouveau le CLLAJ concernant notre proposition. La libération d'une des chambres de la colocation étant programmée fin janvier 2019, nous décidons de prioriser sa candidature. En parallèle, nous conseillons aussi à madame de contacter des associations d'aide aux victimes.

L'accès à cette solution en février 2019 lui permet via notre accompagnement de se mobiliser dans ses démarches liées au logement. Nous l'avons donc inscrite sur le dispositif des ACIA-MVS ce qui a permis à Mme D. d'être titulaire d'une proposition de logement adaptée dans le parc social.

En décembre 2019, elle quitte la sous-colocation pour son nouveau logement.

LE 11^{ÈME} SALON DU LOGEMENT POUR LES JEUNES



PLUS DE 1 900 VISITEURS

UN ÉVÉNEMENT MAJEUR AU CŒUR DE LA MÉTROPOLE DE LYON

Le CLLAJ Lyon, en partenariat avec le Service Logement de la Mission Locale de Vénissieux a organisé le mercredi 11 septembre 2019, la 11^{ème} édition du Salon du Logement pour les Jeunes.

Cet événement unique dans la Métropole de Lyon a plusieurs volontés : informer un nombre croissant de jeunes que des solutions adaptées à leurs situations existent, proposer une offre de logement et sensibiliser les partenaires, les pouvoirs publics et les bailleurs à la question de l'insertion et de l'accès à l'autonomie des jeunes.

Il est à destination des jeunes de 18 à 30 ans, aux profils variés avec des besoins diversifiés (apprentis, jeunes en recherche ou accédant à un premier emploi, jeunes en formation, jeunes en mobilité, étudiants, etc.) recherchant une information et/ou un logement. Il est également ouvert à tous ceux qui sont intéressés par la question du logement et de l'insertion sociale et professionnelle.

Le Salon est plébiscité par l'ensemble des partenaires, exposants, institutionnels et visiteurs. Tous soulignent l'importance de ce rendez-vous annuel qui permet la rencontre des jeunes avec les différents acteurs présents. C'est aussi un partage d'expériences entre professionnels d'horizons différents aux compétences complémentaires.

Depuis 2011, le Salon du Logement pour les Jeunes se déroule à l'Atrium de l'Hôtel de Ville de Lyon, lieu central et accessible qui permet d'accueillir chaque année un nombre croissant de visiteurs.

Le Salon rassemble chaque année près de **60 exposants** classés en cinq pôles de compétences : logement et hébergement - conseils - droits et aides - emploi et formation - ameublement.

LE 11^{ÈME} SALON DU LOGEMENT POUR LES JEUNES

LES OFFRES DE LOGEMENT SUR LE SALON

Chaque année sur l'événement, un espace est dédié à l'affichage d'offres de logement mises à disposition par les partenaires du Salon.

En 2019, **140 offres de logement et d'hébergement** de toutes typologies ont été proposées.

Cet espace permet de centraliser l'offre accessible et attire chaque année un nombre plus conséquent de jeunes.

En parallèle de cet espace, les exposants hébergement/logement ont diffusé et proposé des offres aux jeunes, en direct sur leur stand.

Le CLLAJ Lyon a comptabilisé plus d'une **centaine de ménages** ayant bénéficié d'une proposition de logement à la suite de leur visite sur ce Salon du Logement pour les Jeunes.

LES TEMPS FORTS DU SALON

Plusieurs animations et temps forts ont été proposés :

◆ « **Le Jeu Dilemme** » un jeu de plateau interactif coanimé avec la Macif, visant à informer de manière ludique les jeunes sur la gestion d'un budget : **20 participants**.

◆ « **Le Rendez-vous du Logement** » : une présentation animée par des professionnels, qui permet d'informer les jeunes sur la recherche et l'accès au logement, les aides, la demande de logement social et sur les différentes garanties locatives : **30 jeunes informés**.

◆ « **Le Café Coloc'** » : une présentation de la colocation et de ses enjeux sous forme d'un jeu-rencontre entre jeunes : **50 participants**.

◆ « **La cérémonie de clôture du Salon** » : elle a eu lieu dans les Salons Rouges de l'Hôtel de Ville de Lyon en présence de représentants de collectivités, d'associations, des partenaires exposants et financeurs du Salon. Un élu de la Ville de Lyon, la Présidente du CLLAJ Lyon et la représentante de l'Association École de la Deuxième Chance ont clôturé par leurs interventions cette belle journée, autour d'un buffet.

TROUVER UN LOGEMENT ? C'EST POSSIBLE !

11^{ÈME}
**SALON DU
LOGEMENT
POUR LES
JEUNES**

ENTRÉE GRATUITE
10H - 19H

MERCREDI 11 SEPT 2019
ATRIUM DE L'HÔTEL DE VILLE DE LYON
ENTRÉE - PLACE DES TERREAUX
Métro A - Hôtel de Ville / Louis Pradel
www.rhonealpes-undclaj.org/lyon - Tél. 04 72 07 87 17

- PRÈS DE 60 EXPOSANTS PRÉSENTS
- DES OFFRES DE LOGEMENT EN DIRECT
- DES ANIMATIONS TOUTE LA JOURNÉE

CLLAJ LYON GRAND LYON SACVL ActionLogement

L'IMPLICATION DANS LES RÉSEAUX PARTENARIAUX

Fort de ses activités, le **CLLAJ Lyon** est impliqué dans de nombreux réseaux et participe à plusieurs groupes de réflexion pour la mise en œuvre des politiques publiques autour de l'habitat des jeunes. Qu'il s'agisse d'une présence au sein du CLR, d'instances régionales ou nationales des CLLAJ, le CLLAJ Lyon exerce ainsi sa mission de mobilisation des acteurs autour des besoins du logement des jeunes.

LE COLLECTIF LOGEMENT RHÔNE

Le Collectif Logement Rhône regroupe différentes associations d'insertion par le logement et dont l'objectif est de concourir à la mise en œuvre du droit au logement dans le Rhône et la Métropole de Lyon. Il a plusieurs objectifs :

- ◆ Représenter collectivement le milieu associatif de l'insertion par le logement auprès des pouvoirs publics et des médias,
- ◆ Partager des savoirs et expertises dans tous les domaines de la politique de l'hébergement et du logement,
- ◆ Concourir à la mise en œuvre du droit au logement dans le Rhône et la Métropole de Lyon.

En 2019, le CLLAJ Lyon, membre actif de ce collectif, a participé à différents groupes de travail ou instances partenariales dont celui relatif à la **mise en œuvre du « Logement d'Abord »** en partenariat avec le collectif « Entre-autres ».

L'IMPLICATION DANS LES RÉSEAUX PARTENARIAUX

LES UNIONS RÉGIONALE ET NATIONALE DES CLLAJ

Le CLLAJ Lyon est l'un des membres fondateurs de l'Union Régionale Auvergne-Rhône-Alpes et de l'Union Nationale des Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes.

L'Union Régionale Auvergne-Rhône-Alpes des CLLAJ

L'URCLLAJ Auvergne-Rhône-Alpes, réseau régional d'initiatives locales pour le logement des jeunes, a été créée en 1999 sous l'impulsion du CLLAJ Lyon notamment.

En 2019, l'Union Régionale des CLLAJ Auvergne-Rhône-Alpes regroupe 14 adhérents pour 15 antennes sur 7 départements d'Auvergne- Rhône-Alpes. Le CLLAJ Lyon est membre actif du bureau.



Cette année 2019 a été marquée par le déploiement du projet CLLAJ Numérique, initié en 2018. En effet, le CLLAJ Numérique est un ensemble de services développés par le CLLAJ Lyon, le Conseil Habitat Jeunes de Grenoble et le Pôle CLLAJ de l'Aile Sud-Bourgogne.

Il s'agit de mettre en œuvre trois outils d'humanisation de la relation en ligne en matière de logements pour les jeunes de la Région.

- ◆ **Toit et Mooc** : des vidéos d'informations pour comprendre les démarches à mener et mieux connaître les solutions et aides mobilisables.
- ◆ **Allo'G** : un système d'entretien en visioconférence animé par un référent local, à destination des jeunes résidents sur les territoires dépourvus de CLLAJ.
- ◆ **CLLAJ Bot** : un programme informatique permettant de répondre aux questions «logement» et d'orienter sur le service logement le plus proche. Ce projet est développé par le **CLLAJ Lyon**.

L'Union Nationale des CLLAJ

L'UNCLLAJ, réseau national d'initiatives locales pour le logement des jeunes, a été créée en 2002 sous l'impulsion de l'association des CLLAJ Rhône-Alpes, d'Ile de France, de Normandie et de PACA.



La question du logement des jeunes apparaît plus fortement au fil des années avec ses particularités et les enjeux de cohésion sociale qu'elle recouvre. Les regroupements des CLLAJ (82 adhérents) ont pour mission de rendre lisibles, au delà de leurs missions inscrites dans leurs territoires, leurs spécificités et leurs enjeux. Ils contribuent également au développement d'outils communs, d'échanges d'expériences et au soutien de nouvelles initiatives.

Le CLLAJ Lyon participe activement, comme administrateur, à ces instances collectives.

LES REMERCIEMENTS

L'ÉQUIPE SALARIÉE DU CLLAJ LYON REMERCIE

Ses administrateurs pour leur implication et leur engagement ;

Les bénévoles participant au 11^{ème} Salon du Logement pour les Jeunes ;

Nos soutiens financiers : Action Logement, la CAF du Rhône, la DRJSCS, la fondation Abbé Pierre, la fondation de France, la FONJEP, la Métropole de Lyon, le Mouvement Lyonnais d'Aide au Logement, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, les Villes de l'Est Lyonnais et la Ville de Lyon.





**VOUS AVEZ ENTRE
18 ET 30 ANS**

UN PROJET LOGEMENT ?

**BESOIN
D'INFORMATIONS SUR
VOTRE HABITAT ACTUEL ?**

**UN ACCUEIL
TÉLÉPHONIQUE ET
PHYSIQUE**

**DES PERMANENCES
D'ACCUEIL INDIVIDUEL**

**UN SUIVI
PERSONNALISÉ
DANS
VOS RECHERCHES ET
DEMARCHES
DE LOGEMENT**

**DES ATELIERS
COLLECTIFS POUR
CONNAÎTRE VOS
DROITS ET DEVOIRS,
RENCONTRER DES
PROFESSIONNELS DU
LOGEMENT**

3 rue de l'Abbé Rozier - Place du Forez - 69001 Lyon

Tél. 04 72 07 87 17 - Email : cllaj.lyon@cllajlyon.fr

www.rhonealpes-uncllaj.org/lyon/

Méto **A** ou **C** - arrêt Hôtel de Ville



Cllaj Lyon

GRAND LYON
la métropole

VILLE DE
LYON



ActionLogement



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



MAL
Mouvement Lyonnais
d'Aide au Logement

Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes



**3 rue de l'Abbé Rozier - Place du Forez
69001 LYON**

04 72 07 87 17

cclaj.lyon@cclajlyon.fr

www.rhonealpes-unclaj.org/lyon/



@cclajlyon